



Transport

FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES (F.I.M.O)

Réf de l'action : ECF T111 indice 05
Version 02 de l'IFP GRENOBLE

OBJECTIFS

Etre capable d'exercer le métier de conducteur routier marchandises dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Conducteur débutant dans la profession après le 10/09/2009, sans justifier d'une qualification initiale de conducteur routier.
- Etre titulaire du permis C ou E (C) en cours de validité.
- Etre âgé de 21 ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédia.
- Atelier et salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules de transport de marchandises.

EFFECTIFS

- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.
- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.
- 4 stagiaires maximum, intéressés par la formation spécifique dite passerelle peuvent être ajoutés au stage FIMO marchandises.

HORAIRES

8H-12H / 13H-16H

DUREE

140 heures, sur 4 semaines consécutives (sauf lorsqu'elle est réalisée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation).

PROGRAMME

- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité.
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique.
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

L'évaluation finale est réalisée par un Formateur Evalueur :

- Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses).
- Pour la partie pratique : contrôle continu.

SANCTION VISEE

Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire